

<https://www.plandecuques.fr/covid-19-nouvelles-directives>



COVID-19 - NOUVELLES DIRECTIVES

- Actualités - CORONAVIRUS - COVID-19 - Directives -



Date de mise en ligne : mardi 24 mars 2020

Copyright © Ville de Plan de Cuques - Tous droits réservés



Lundi 23 mars, Edouard Philippe, le Premier Ministre a annoncé un durcissement des mesures de confinement. Sans aller jusqu'à un confinement total, elles concernent trois domaines et sont applicables dès Mardi 24 Mars 2020.

Des sorties de moins d'une heure et à moins d'un kilomètre

INFORMATION #COVID_19

Sorties pour "s'aérer" ou pour faire de l'exercice physique :

- . pas plus d'une heure, une fois par jour
- . à moins de 1 km de chez soi
- . pour pratiquer **seul** une activité sportive
- . pour se promener **avec les personnes avec lesquelles je suis confiné(e)**
- . pour sortir **mon animal de compagnie**



Fermeture des marchés

INFORMATION #COVID_19

Fermeture des marchés

- . Les marchés sont **interdits**
- . Les préfets peuvent néanmoins déroger à cette fermeture, **sur avis des maires**, qui doivent mettre en place **une organisation adaptée et des contrôles renforcés.**



Notre marché Plan-de-Cuquois est donc suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Des rendez-vous médicaux réduits

INFORMATION #COVID_19

Santé

Les sorties individuelles pour raison médicale ne sont autorisées que pour **les soins qui ne peuvent être différés ou ne peuvent être assurés à distance** : soins urgents, soins de personnes en affection de longue durée (ex : dialyse).

